

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhésion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-712910

120170



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

123 10

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SAM SAM

IBT. SSAM

Date de naissance :

15-07-1984

Adresse :

DR ABDESLAMIYINE

NOUACEN

Tél. :

660 38 85 70

Total des frais engagés :

750

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

20 MAI 2022

Nom et prénom du malade :

SAM SAM

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES | | | | |
|--------------------------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| Dates des Actes | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes |
| 10 MAI 2022 | Dr S Ech | | MAX 1255 | INN Dr. Hichem Bouabdellah Gynecologie - Obstetrique 16000 Casablanca Tunisie Nadia |

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

| Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue | Date | Désignation des Coefficients | Montant des Honoraires |
|---|----------|------------------------------|------------------------|
|  | 24/05/22 | P.182 | 200,00.00 |

AUXILIAIRES MEDICAUX

| Cachet et signature du Particulier | Date des Soins | Nombre | | | | Montant détaillé des Honoraires |
|---------------------------------------|-------------------|--------|-----|-----|-----|------------------------------------|
| | | A M | P C | I M | I V | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODDF

Professeur Nadia ZINOUN

Agrégée en Gynécologie-Obstétrique
Ex-enseignante à la Faculté de
Médecine de Casablanca
ACCOUCHEMENT - CHIRURGIE GYNÉCOLOGIQUE
CANCÉROLOGIE - MÉDECINE FœTALE
MALADIE DU SEIN - STÉRILITÉ DU COUPLE
ECHOGRAPHIE - ENDOSCOPIE

الدكتورة نادية زنون

أستاذة مبرززة

إختصاصية في طب النساء و التوليد

أستاذة سابقة بكلية الطب بالدارالبيضاء

توليد - جراحة أمراض النساء

جراحة الثدي - العقم

الفحص بالصدى - الفحص بالمنظار

Casablanca, le 22 MAI 2022

Dr. Soumaya ZINOUN

- 38 m

- FCV

Aggrégée en Gynécologie - Obstétrique
56, Bd Abderrahim Bouabid Espace
Bureaux Oasis - 4^{ème} étage Casablanca
Tél. 0522 20 76 77/78/73 - Fax 0522 20 76 77
Dr. Soumaya ZINOUN

Professeur Nadia ZINOUN

Agrégée en Gynécologie-Obstétrique
 Ex-enseignante à la Faculté de
 Médecine de Casablanca
ACCOUCHEMENT - CHIRURGIE GYNÉCOLOGIQUE
CANCÉROLOGIE - MÉDECINE FŒTALE
MALADIE DU SEIN - STÉRILITÉ DU COUPLE
ECHOGRAPHIE - ENDOSCOPIE

الدكتورة نادية زنون

أستاذة مبكرة

إختصاصية في طب النساء والتوليد

أستاذة سابقة بكلية الطب بالدار البيضاء

توليد - جراحة أمراض النساء

جراحة الثدي - العقم

الفحص بالصدى - الفحص بالمنظار

FACTURE

Casablanca, le

20/05/22

Nom et prénom : SAN SAN
Médecin Traitant : Pr. ZINOUN NADIA

Professeur Nadia ZINOUN
 Agrégé en Gynécologie-Obstétrique
 56 Bd Abderrahim Bouabid Espace
 Bureaux Oasis - 4^{ème} Etage Casablanca
 Tel: 0522 20 76 78/73 - Fax: 0522 20 76 78
 ICE: 0522 20 60 042 - INP: 091141612.

| Examens | Honoraires |
|----------------------|---------------|
| Cs | 250 DH |
| Echo | 300 DH |
| Montant Total | 550 DH |

Arrêtée la présente facture à la somme de : CINQ
 CENT CINQUANTE DHS.

Signé :

Professeur Nadia ZINOUN
 Agrégé en Gynécologie-Obstétrique
 56 Bd Abderrahim Bouabid Espace
 Bureaux Oasis - 4^{ème} Etage Casablanca
 Tel: 0522 20 76 77/78/73 - Fax: 0522 20 76 78
 ICE: 0522 20 60 042 - INP: 091141812

Professeur Nadia ZINOUN

Agrégée en Gynécologie-Obstétrique
Ex-enseignante à la Faculté de
Médecine de Casablanca
ACCOUCHEMENT - CHIRURGIE GYNÉCOLOGIQUE
CANCÉROLOGIE - MÉDECINE FœTALE
MALADIE DU SEIN - STÉRILITÉ DU COUPLE
ECHOGRAPHIE - ENDOSCOPIE

الدكتورة نادية زنون

أستاذة مبكرة
إختصاصية في طب النساء والتوليد
أستاذة سابقة بكلية الطب بالدارالبيضاء
توليد - جراحة أمراض النساء
جراحة الثدي - العقم
الفحص بالصدى - الفحص بالمنظار

Casablanca, le 20 MAI 2012

Nadia Zinoon

Doktorin

Utérus de taille et de structure
normale

Ligne de vacuité : Vue

Endomètre épaisse à 7 mm

Ovaires : d'allure normale

Dr. Nadia Zinoon

Aggrégée en Gynécologie - Obstétrique
56, Bd. Abderrahim Bouabid, Angle rue des Ibis - Espace Bureaux Oasis - 4^{eme} étage - Casablanca
Tél. : 05 22 20 76 77/78/73 - fax : 05 22 20 76 77
E-mail : drnadiazinoun@gmail.com

Dr. Abdelmajid RIFKI

Anatomo-cytopathologiste

Diplômé de l'Académie de Lyon

Ex. enseignant à la Faculté

de Médecine de Casablanca



Pr. Soumaya ZAMIATI

Anatomo-cytopathologiste

Ex. enseignante à la Faculté

de Médecine de Casablanca

مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس
CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS

FACTURE

REF : FA22002232

Date de facturation 21 / 05 / 2022

Médecin traitant Pr. ZINOUN

Patient Mme Ibtissam SAMSAM

Demande référence **C222AR0656**

Demande reçu le 21/05/2022

| | | |
|--------------------------|--------|-----|
| A Payer | 200,00 | Dhs |
| coefficient-P | 182 | |
| Mode de règlement | Espèce | |

Arrêtée la présente facture à la somme de : DEUX CENTS DIRHAMS

Pr. S. ZAMIATI

ICE 001808242000088 IF 15200176 INPE 91024752 INPE du Labcratoire 093002954

Dr. Abdelmajid RIFKI

Anatomo-cytopathologiste
Diplômé de l'Académie de Lyon
Ex. enseignant à la Faculté
de Médecine de Casablanca



مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس
CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS

Pr. Soumaya ZAMIATI

Anatomo-cytopathologiste
Ex. enseignante à la Faculté
de Médecine de Casablanca

Reçu le : **21/05/2022**

Édité le : **23/05/2022**

Âge : **38 ans**

Notre réf. : **C222AR0656**

Prescripteur : **Pr. ZINOUN**

Patient(e) : **Mme Ibtissam SAMSAM**

Organe : **FCU**
(FCU de dépistage)

COMPTE RENDU CYTOPATHOLOGIQUE

Frottis cervico-utérin en milieu liquide selon la technique « GluCyte de CellSolutions ». L'examen cytologique est réalisé après étalement en couche mince et coloration selon la méthode Papanicolaou. L'étalement examiné est bien représentatif, comportant des cellules desquamées malpighiennes et endocervicales, bien analysables. Le fond est non inflammatoire, ponctué de polynucléaires neutrophiles. Les cellules malpighiennes sont représentées par des cellules intermédiaires au cytoplasme cyanophile et au noyau régulier et par des cellules superficielles à noyau pycnotique et à cytoplasme éosinophile avec quelques cellules parabasales régulières. Les cellules endocervicales sont indemnes de métaplasie malpighienne. Il n'est vu ni atypies cytonucléaires ni agent pathogène.

CONCLUSION :

Frottis cervico-utérin normal (NILM selon Bethesda 2014).

Pr. S. ZAMIATI



